



L'INDEX DES CITÉS INTERCULTURELLES : UN OUTIL DE MESURE ET D'APPRENTISSAGE

L'INDEX des cités interculturelles et l'outil de comparaison des performances élaboré avec le soutien de BAK Basel Economics consistent en un **ensemble d'indicateurs**, qui permettent

- d'illustrer ce qu'est concrètement l'intégration interculturelle et de montrer comment certaines villes la mettent en œuvre ;
- de situer la ville dans les différents domaines des politiques et de la gouvernance et d'évaluer les progrès réalisés dans le temps ;
- d'ouvrir la voie à l'apprentissage ville-à-ville par la mise en adéquation des bonnes pratiques et des besoins d'apprentissage dans certains secteurs ;
- de tester différentes hypothèses sur la relation entre politiques interculturelles et résultats produits par certaines orientations stratégiques (performance économique, sécurité, etc.).

L'outil de comparaison des performances **illustre les profils des différentes villes sous forme « visuelle », en présentant**

le niveau atteint par chaque ville
les progrès réalisés dans le temps
une comparaison avec d'autres villes ou avec l'ensemble du réseau

Cet outil combine

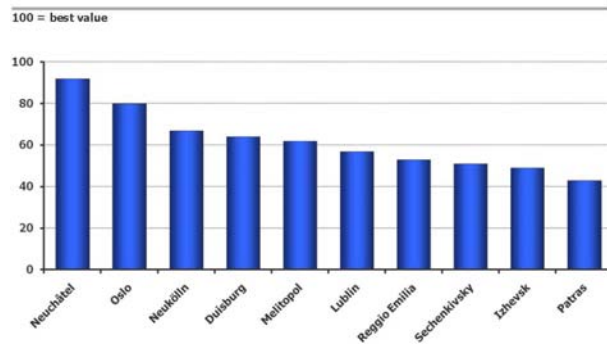
- des faits : données démographiques en particulier (essentiellement quantitatives) ;
- des ressources : politiques, structures (essentiellement qualitatives) ;
- des effets : opinions et comportements (essentiellement qualitatifs).

Les données sont recueillies via un **questionnaire** adressé aux municipalités. Les réponses sont accompagnées d'exemples et de références permettant de recouper les informations si nécessaire. Pour que l'évaluation des politiques de la ville et de leurs résultats soit complète, un questionnaire à l'intention du grand public a également été élaboré.

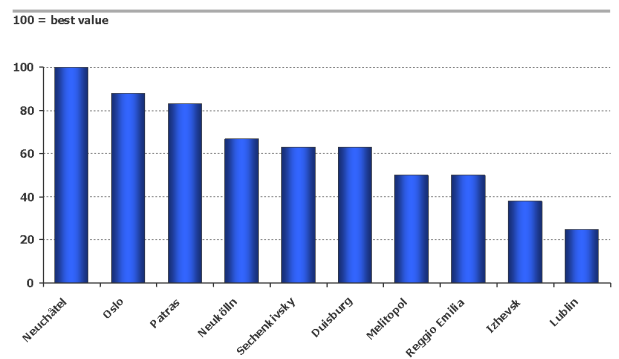
Le questionnaire a été conçu à partir de la [grille d'évaluation des politiques](#). Cette grille, résultat de l'évaluation de différentes cités en Europe, a été validée par les 11 villes participant au projet pilote.

Les schémas ci-dessous illustrent les résultats issus de l'index. Le dernier schéma montre qu'il existe une corrélation entre le niveau de la politique interculturelle d'une ville et son degré de développement économique. Les villes souhaitant participer à la collecte de données en vue de la constitution de l'INDEX peuvent contacter irena.guidikova@coe.int. Le questionnaire est disponible en allemand, en anglais, en français, en italien et en russe.

Intercultural Cities Index



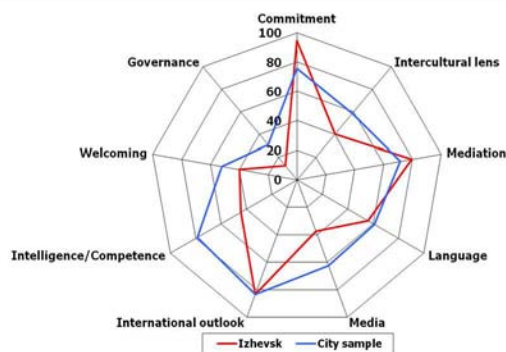
Intercultural Cities Index: Relation with local media



Traduction des légendes

Intercultural Cities Index	Index des cités interculturelles
Best value	Valeur optimale
Izhevsk	Ijevsk
Intercultural Cities Index : Relation with local media	Index des cités interculturelles : relation avec les médias locaux

Izhevsk: Comparison with the network as a whole



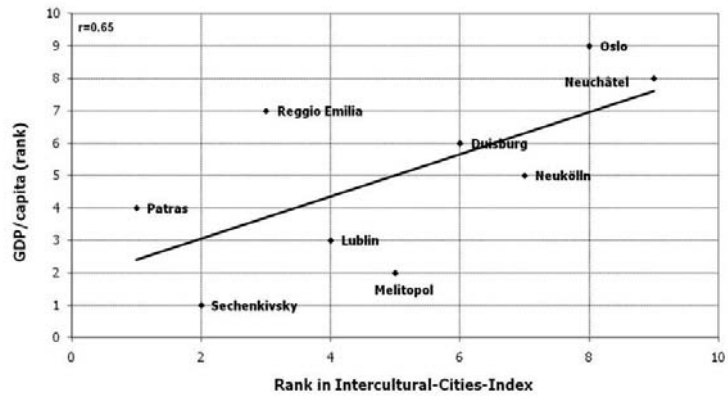
Neukölln - Duisburg Comparison with other cities



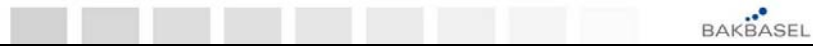
Traduction des légendes

Izhevsk	Ijevsk
Comparison with the network as a whole	Comparaison avec l'ensemble du réseau
Commitment	Implication
Governance	Gouvernance
Intercultural lens	Prisme interculturel
Welcoming	Accueil
Mediation	Médiation
Intelligence/competence	Veille/compétences
Language	Langue
International outlook	Optique internationale
City sample	Ville type
Comparison with other cities	Comparaison avec d'autres villes

Relation of economic success and intercultural cities index



Note: Ranks, 1=lowest value
Source: Intercultural Cities Project, CoE 2010



Traduction des légendes

Relation of economic success and intercultural cities index	Relation entre performance économique et Index des cités interculturelles
GDP/capita (rank)	PIB/habitant (rang)
Rank in Intercultural-Cities-Index	Rang dans l'Index des cités interculturelles
Note: Ranks, 1=lowest value	Note : 1=rang le moins élevé
Source: Intercultural Cities Project, CoE 2010	Source : Projet Cités interculturelles, CdE 2010

QUESTIONNAIRE POUR L'INDEX « Cités interculturelles »

Objectif

Le projet « Cités interculturelles », mené conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, vise à étudier le potentiel des communautés culturellement diverses, ainsi que l'approche adoptée par ces communautés en vue de favoriser l'intégration. A cet égard, l'approche interculturelle est considérée comme complémentaire aux autres approches, en particulier au multiculturalisme. Elle entend remédier à certains problèmes auxquels ces dernières n'ont pas permis de répondre, notamment la ségrégation ethnique/culturelle, en proposant des solutions appropriées pour prévenir les conflits culturels.

Dans le cadre de ce projet, les villes participantes analysent leur gouvernance, leurs politiques, leurs discours et leurs pratiques du point de vue interculturel. Cet examen donne ensuite lieu à un rapport descriptif et à un profil de la ville. Si ce document est très complet et détaillé, il ne constitue pas un outil suffisamment puissant pour suivre les progrès de chaque ville et communiquer sur ceux-ci.

Par conséquent, il est nécessaire de concevoir un outil permettant de visualiser le niveau auquel se situe chaque ville et les progrès qu'elle accomplit afin de pouvoir la comparer à d'autres villes ou au réseau dans son ensemble. Cet instrument devra prévoir un petit nombre d'indicateurs significatifs qui faciliteront l'identification et la communication à d'autres acteurs de ce que signifie l'intégration interculturelle dans la pratique, du niveau auquel se situe la ville dans les différents domaines politiques et de gouvernance, des aspects sur lesquels ses efforts devraient se concentrer à l'avenir et des autres villes pouvant constituer des sources de bonnes pratiques dans ces domaines précis.

Le processus d'élaboration de cet outil de comparaison fait partie du projet pilote des Cités interculturelles ; il constituera un instrument d'apprentissage et de développement clé pour les villes pilotes et pour les villes qui participeront aux phases ultérieures du programme. Aussi votre soutien et votre participation active à son développement et à son pilotage sont essentiels.

Qu'est-ce qu'une cité interculturelle ?

Une cité interculturelle est une ville qui regroupe des personnes de nationalité, d'origine, de langue ou de religion/croyances différentes, et dans laquelle les responsables politiques et la majorité des citoyens portent un regard positif sur la diversité, qu'ils considèrent comme une ressource. Les cités interculturelles luttent activement contre la discrimination et adaptent leur gouvernance, leurs institutions et leurs services aux besoins d'une population diverse. Elles adoptent des stratégies et outils leur permettant de faire face à cette diversité, ainsi qu'aux conflits culturels qui peuvent en découler. Enfin, elles favorisent les rencontres et encouragent une plus grande interaction entre les divers groupes de population dans les espaces publics.

Qu'est-ce qu'un groupe ethnique majoritaire ?

Un groupe ethnique majoritaire est le groupe ethnique le plus important de la ville. D'habitude c'est le groupe autochtone (par ex. les Italiens en Italie), mais parfois le groupe le plus important peut être différent de la population autochtone.

QUESTIONNAIRE

destiné aux responsables municipaux

Le questionnaire qui suit est structuré selon les dix points clés de la grille analytique conçues dans le cadre du projet « Cités interculturelles ». Chaque section comporte une courte introduction pour expliquer la théorie générale des questions. **Merci de lire ces introductions avant de répondre aux questions.**

A. Informations générales

Merci de donner des informations sur votre ville/district/unité administrative. Ces informations sont nécessaires pour comparer les villes entre elles et analyser leurs différences.

1. Population

1.a) Quelle ville (ou arrondissement ou autre unité administrative) représentez-vous ?

1.b) Quelle est la population de votre ville (ou arrondissement, ou toute autre unité administrative pertinente pour la présente étude) ?

2. Composition ethnique

2.a) La manière d'évaluer le nombre d'étrangers et de migrants peut varier selon les Etats. A des fins de comparaison, veuillez donner quelques informations générales sur les méthodes statistiques appliquées dans votre pays (en précisant, par exemple, les catégories utilisées pour identifier les personnes issues de la migration/de minorités).

2.b) Quel est le groupe ethnique majoritaire de votre ville et quel pourcentage de la population représente-t-il ?
%

2.c) Quel est le pourcentage de ressortissants étrangers dans la ville (si disponible) ?

2.d) Quel est le pourcentage de ressortissants d'origine étrangère dans la ville (si disponible) ?

2.e) Quel est le pourcentage de migrants de la première, deuxième ou troisième génération (si disponible) ?

2.f) Quels sont les groupes minoritaires les plus importants dans votre ville (groupes représentant plus de 5% de la population générale)? Veuillez indiquer l'origine de ces groupes et le pourcentage de la population qu'ils représentent (ou, à défaut, des valeurs absolues).

Si vous ne disposez pas de données vous permettant de répondre précisément aux questions ci-dessus, merci de fournir toute information que vous jugerez pertinente.

3. Résultats économiques

Quel est le PIB par habitant dans votre ville ?

B. Informations sur les politiques, structures et actions interculturelles

Veuillez noter que le présent questionnaire porte sur les initiatives mises en œuvre par les villes pour encourager l'interaction et le brassage interculturels (élaboration de politiques) ; il ne cherche pas à évaluer l'efficacité de ces initiatives (résultats des politiques) – qui sera mesurée par d'autres méthodes ultérieurement.

I. Comment les autorités municipales ont-elles montré l'engagement de la ville à devenir une cité interculturelle ?

Dans une ville, il peut exister de nombreux exemples d'interculturalisme, mais il arrive que ceux-ci restent des cas isolés et passent inaperçus aux yeux de ses habitants ou du public en général. Dans l'idéal, les villes interculturelles seraient des villes qui décideraient par elles-mêmes de rechercher, d'identifier, de valoriser de tels exemples, de se fixer l'objectif politique de les consolider et de les développer, et d'adopter une stratégie de développement pour atteindre cet objectif – stratégie pour laquelle elle disposerait de ressources suffisantes. Les autorités municipales adopteraient également une déclaration officielle dans laquelle ils énonceraient clairement leur engagement envers les principes interculturels, et ils s'engageraient activement à convaincre d'autres acteurs clés de la ville à faire de même.

4. Les autorités municipales ont-elles publiquement déclaré la ville comme Cité interculturelle ?

Oui Non

5. La ville a-t-elle adopté une stratégie relative au projet Cités interculturelles ?

Oui Non

6. La ville a-t-elle adopté un plan d'action dans le cadre du projet Cités interculturelles ?

Oui Non

7. La ville a-t-elle alloué un budget à la mise en œuvre de la stratégie et/ou du plan d'action interculturel ?

Oui Non

8. Existe-t-il un processus d'évaluation pour la stratégie interculturelle ?

Oui Non

9. Dans les discours et communications officielles de la ville, est-il clairement fait référence à l'engagement interculturel de la ville ?

Souvent Rarement Jamais

10. Existe-t-il une page Internet officielle sur laquelle la ville diffuse des informations sur son engagement, sa stratégie et/ou son plan d'action interculturels ?

Link:

11. Dans votre ville, existe-t-il une instance ou une structure de coordination interdépartementale spécifique chargée de la stratégie ou de l'intégration interculturelle ?

Oui No pas encore, mais nous y réfléchissons sérieusement

12. La ville a-t-elle mis en place des mécanismes permettant d'honorer ou de reconnaître l'action de certains de ses habitants qui prennent des initiatives particulièrement remarquables en vue d'encourager l'interculturalisme dans la communauté ?

Oui No

II. Examen de la ville à travers un prisme interculturel

Le projet « Cités interculturelles » consiste avant tout, pour les villes impliquées, à examiner (sur un plan souvent très pratique) les principaux services qu'elles assurent et à les redéfinir dans une perspective interculturelle en vue de proposer des prestations adaptées aux besoins de leurs habitants, quelles que soient les origines de ces derniers. Pour atteindre cet objectif prioritaire, elles doivent se poser la question suivante : « Que pouvons-nous faire pour changer les choses et optimiser le potentiel de coopération interculturelle de la ville ? »

a) Dans quelle mesure le système éducatif est-il interculturel ?

C'est dès le plus jeune âge que se forment les opinions sur la culture et l'appartenance ethnique. L'école joue un rôle important à cet égard, car elle a le pouvoir soit de renforcer les préjugés, soit de les remettre en question. Ceci dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'environnement qu'elle crée, des orientations qu'elle apporte et des valeurs et connaissances qu'elle transmet. Les questions suivantes visent à déterminer dans quelle mesure les établissements scolaires de votre ville permettent à des enfants de cultures différentes de se rencontrer :

13. La presque totalité des enfants partagent-ils les mêmes origines ethniques dans les écoles primaires ?

oui dans toutes les écoles dans la plupart des écoles
 oui dans quelques écoles Non

14. Les origines ethniques des enseignants dans ces écoles reflètent-elles la composition de la population de la ville ?

Souvent parfois rarement jamais

15. Existe-t-il des écoles qui s'efforcent réellement de faire participer les parents appartenant à des minorités ethniques/issus de la migration à la vie scolaire ?

oui, c'est le cas de la plupart des écoles oui, mais seulement un petit nombre
 Non

16. Les écoles poursuivent-elles des projets interculturels ?

souvent parfois rarement jamais

17. Votre ville a-t-elle une politique pour accroître le métissage ethnique et culturel dans les écoles ?

Oui Non une politique est à l'étude

b) Dans quelle mesure les quartiers résidentiels¹ sont-ils interculturels ?

Selon les villes européennes, la répartition de la population dans les différents quartiers résidentiels est plus ou moins liée à l'appartenance culturelle et ethnique. On observe également dans ces villes des opinions très diverses sur la question de savoir si l'Etat devrait intervenir pour encourager le renforcement de la mixité socioculturelle et de la dynamique communautaire dans les quartiers, ou si, à cet égard, il convient de laisser faire le marché et de respecter les choix personnels. En effet, il n'est pas nécessaire d'atteindre une mixité « parfaite » sur le plan statistique pour constituer une véritable Cité interculturelle : les villes du réseau reconnaissent également la valeur des enclaves ethniques – dès lors qu'elles ne constituent pas des obstacles à la libre circulation des personnes, des idées et des opportunités.

18. Quel est le pourcentage de quartiers dans lesquels la très grande majorité des habitants (au moins 80%) partagent les mêmes origines ethniques ?

%

19. Quel est le pourcentage de quartiers dans lesquels les groupes ethniques minoritaires représentent la plus grande partie de la population?

quelques quartiers un ou deux quartiers Non

20. La ville encourage-t-elle les initiatives visant à faire se rencontrer les habitants de quartiers différents, aux origines ethniques/culturelles différentes ?

Oui non

21. La ville a-t-elle une politique pour accroître la diversité des habitants dans les quartiers (afin d'éviter une concentration ethnique) ?

Oui Non une politique est à l'étude

Veillez donner un exemple :

22. La ville a-t-elle une politique pour encourager les habitants d'un quartier aux origines ethniques différentes à se rencontrer et dialoguer (interaction dans le quartier même) ?

Oui des mesures sont prises occasionnellement

Non une politique est à l'étude

Veillez donner un exemple :

c) Dans quelle mesure les services publics sont-ils interculturels ?

Dans la « Cité interculturelle idéale », les origines ethniques/culturelles des employés du service public reflèteraient la composition de la population de la ville – et ce, à tous les niveaux de responsabilité. Mieux, cette ville reconnaîtrait le fait qu'étant donné que la composition de la ville évolue, il est nécessaire de s'interroger régulièrement sur la nature même du service public et, éventuellement, de le réviser. Elle serait ouverte aux nouvelles idées et aux innovations apportées par les groupes minoritaires, au lieu d'imposer une approche unique pour tous les services et initiatives de service public.

¹ Le terme « quartier » désigne toute unité qui est dotée d'un certain degré d'autonomie administrative (et, parfois, de certaines structures politiques de gouvernance) au sein d'une ville et qui est considérée comme une unité dans le cadre de l'aménagement de la ville. Dans les grandes villes, il existe des arrondissements, qui regroupent plusieurs quartiers. La définition statistique des quartiers varie selon les pays, mais, en règle générale, les quartiers comptent entre 5 000 et 20 000 habitants.

23. Les origines ethniques des employés du service public reflètent-elles la composition de la population de la ville ?

Oui Non

24. La ville a-t-elle mis en place un plan de recrutement pour veiller à la représentativité ?

Oui Non

Veillez donner un exemple :

25. Les étrangers peuvent-ils occuper un poste dans les services publics ?

Oui Non certains postes uniquement

26. La ville mène-t-elle des activités visant à encourager le brassage interculturel parmi les employés du secteur privé ?

Oui Non

Veillez donner des exemples :

27. La ville assure-t-elle les services suivants d'une manière appropriée aux origines ethniques/culturelles de tous ses résidents ?

(plusieurs réponses possibles)

funérailles/enterrement

repas dans les cantines scolaires

sections ou plages horaires réservées aux femmes dans les

autres (précisez)

d) Dans quelle mesure le monde de l'entreprise et le marché du travail sont-ils interculturels ?

Une grande partie de l'économie et du marché du travail ne relèvent pas des compétences des autorités municipales et échappent donc à leur contrôle. Celles-ci peuvent toutefois exercer une certaine influence dans ces domaines. En effet, en raison des restrictions imposées au niveau national pour l'accès aux emplois du secteur public, il peut être plus aisé, pour les minorités, de passer par le secteur privé pour participer à l'activité économique. Leur présence sur le marché de l'emploi (dans des magasins, des clubs, des restaurants, mais aussi à des postes hautement qualifiés dans le secteur industriel ou dans la recherche) peut créer une interface utile entre les différentes cultures présentes dans la ville. Si les origines ethniques des groupes minoritaires et des migrants les exposent généralement à des difficultés pour trouver un emploi, parfois, elles peuvent constituer un atout. Certaines études ont d'ailleurs prouvé que c'était la mixité culturelle qui favorisait la créativité et l'innovation, et non l'homogénéité.

28. Existe-t-il un organisme de coordination pour les entreprises qui soit chargé, entre autres, de la promotion de la diversité et de la non-discrimination dans le domaine de l'emploi?

Oui Non

29. La ville a-t-elle adopté une charte ou tout autre document contraignant visant à combattre la discrimination sur le lieu de travail?

Oui Non

30. La ville mène-t-elle des actions pour encourager les entreprises créées par des personnes issues de minorités ethniques/culturelles à aller au-delà de l'économie locale/ethnique – c'est-à-dire à intégrer l'économie générale et les secteurs à forte valeur ajoutée ?

Oui Non

30. 31. La ville encourage-t-elle la création de quartiers commerciaux/incubateurs, qui favoriseraient le brassage de différentes cultures ?

Oui Non

Veillez donner un exemple :

32. Lors de la passation de marchés pour des biens et services qui lui sont destinés, la ville donne-t-elle priorité aux entreprises ayant adopté une stratégie en faveur de la diversité ?

Oui Non

e) Dans quelle mesure la vie culturelle et civile est-elle interculturelle ?

C'est généralement pendant nos loisirs que nous avons le plus de chances de rencontrer des personnes issues d'autres cultures et de nouer des liens avec elles. Mais si les loisirs sont organisés en fonction des appartenances ethniques (une ligue de football ne regroupant que des équipes issues d'une seule et même culture, par exemple), les différents groupes de population risquent au contraire de s'éloigner encore davantage les uns des autres. Les municipalités peuvent intervenir dans ce domaine par le biais de leurs activités directes et par leur critères d'attribution de ressources à d'autres organisations.

33. Le Conseil municipal considère-t-il l'interculturalisme comme un critère pour l'octroi de subventions aux associations et pour le soutien financier de certaines initiatives ?

Oui Non

34. Si oui, quel pourcentage du montant total des subventions aux associations et du soutien financier des initiatives est accordé selon ce critère ?

35. La ville organise-t-elle des événements et activités artistiques, culturelles ou sportives visant à encourager les rencontres entre des personnes appartenant à différents groupes ethniques ?

régulièrement parfois jamais

36. La ville encourage-t-elle les organismes culturels à traiter de la diversité et des relations interculturelles dans leurs réalisations (par exemple par des subventions spécifiques ou des règles spéciales) ?

Oui occasionnelle Non

37. La ville organise-t-elle des débats publics ou des campagnes sur la diversité ou sur vivre ensemble ?

oui régulièrement oui occasionnellement c'est arrivé une fois ou deux Non

f) Dans quelle mesure les espaces publics sont-ils interculturels ?

Les espaces et établissements publics sont importants pour plusieurs raisons. En effet, la plupart des citoyens sont obligés de s'y rendre de temps en temps, ce qui favorise les chances de rencontre entre des personnes qui ne se connaissent pas. Ils peuvent également renforcer la solidarité interculturelle. En effet, un projet d'ouverture ou de fermeture d'un établissement public peut susciter un vif intérêt de la part de la population, par exemple. Lorsqu'ils sont bien gérés et animés, ces espaces peuvent devenir les emblèmes de la dimension interculturelle d'une ville. A l'inverse, une mauvaise gestion peut susciter la suspicion et la peur de l'étranger.

38. La ville a-t-elle pris des mesures pour encourager le brassage interculturel dans :
(plusieurs réponses possibles)

les bibliothèques publiques

les musées

les aires de jeu

les squares

autres (veuillez préciser)

39. La ville a-t-elle pris des mesures afin de tenir compte de l'origine ethnique/culturelle des citoyens dans la conception et la gestion de nouveaux espaces ou bâtiments publics ?

oui toujours Non oui pour certains bâtiments

Veuillez donner un exemple :

40. Lorsque les autorités de la ville décident de reconstruire une zone, proposent-elles plusieurs formes et lieux de consultation, de sorte à englober des personnes d'appartenance ethnique/culturelle différente ?

Oui Non

Veuillez donner un exemple :

41. Existe-t-il des endroits ou des quartiers dominés par un groupe ethnique (majoritaire ou minoritaire) et où les autres groupes ne sont pas les bienvenus ?

oui plusieurs oui un ou deux Non

42. La ville a-t-elle des endroits réputés comme « dangereux » ?

Oui Non

III Médiation et résolution des conflits

L'un des principes de base sur lequel repose le projet des Cités interculturelles est que lorsque des groupes d'origine culturelle et de statut économique différents vivent à proximité les uns des autres, il y a toujours des risques de conflits liés à des valeurs, des comportements ou des ressources. C'est là un phénomène normal. Ce qui ne serait pas normal, en revanche, c'est que les autorités municipales tentent de nier ou d'ignorer ces conflits. En effet, l'anticipation, l'identification, le traitement et la résolution des conflits sont essentiels pour vivre ensemble au sein d'une communauté dynamique fondée sur la communication. A cet égard, les cités interculturelles

« idéales » reconnaissent les possibilités d'innovation et d'une plus grande cohésion que permet le processus même de médiation et de résolution des conflits.

43. La ville et/ou des organisations de service public proposent-elles un service professionnel de médiation en matière de communication et/ou de conflits interculturels ?

- un service municipal de médiation consacré exclusivement aux questions interculturelles
 - un service municipal général de médiation compétent dans le domaine interculturel et disposant d'un personnel spécialisé
 - un service de médiation compétent dans le domaine interculturel qui soit tenu par une organisation indépendante / humanitaire
 - un service public de médiation
 - autres, précisez
-

44. Existe-t-il une instance municipale spécifiquement consacrée aux relations inter-religieuses ?

- Oui
- Non

45. Une médiation interculturelle peut-elle être fournie ?
(plusieurs réponses possibles)

- dans un service (hôpital, police, clubs de jeunes, centres de médiation, etc.)
- à l'administration de la ville traitant les sujets généraux
- dans les quartiers, les rues, en rencontrant les résidents

IV Langues

L'apprentissage de la langue du pays hôte par les migrants est fondamental pour l'intégration. Toutefois, il est d'autres aspects à considérer dans le cadre de l'approche interculturelle de la langue. Ainsi, dans les villes qui comptent au moins deux minorités nationales (ou dans lesquelles il n'existe pas réellement de groupe majoritaire), par exemple, il convient de tenir compte du degré d'apprentissage réciproque entre les différentes communautés linguistiques. De même, dans les villes où des langues totalement nouvelles ont été introduites à la suite de l'arrivée de vagues récentes de migrants ou de relations commerciales, la disposition de la majorité à adopter ces langues joue un rôle important.

46. Votre ville propose-t-elle (plusieurs réponses possibles) :

- une formation linguistique spécifique dans la/les langue(s) officielles destinée aux groupes les plus difficiles à atteindre ? (mères au foyer, sans-emploi, retraités, etc.)
- l'enseignement des langues des migrants/minorités dans le cadre du programme scolaire général
- l'enseignement des langues des migrants/minorités en tant que cours de langue maternelle destinés uniquement aux enfants de migrants/issus de minorités

- l'enseignement des langues des migrants/minorités en tant que cours de langue optionnels ouverts à tous les apprenants
- un soutien aux institutions privées / publiques qui assurent des formations dans les langues des migrants/minorités
- autres - veuillez donner un exemple

47. La ville apporte-t-elle un soutien financier :
(plusieurs réponses possibles)

- aux journaux locaux/publications locales
- aux radios locales
- émissions de télévision locales présentées dans des langues autres que celle du

Veuillez donner un exemple :

48. La ville supporte-t-elle des projets qui cherchent à donner une image positive des langues des migrants/minorités (par exemple journée des langues des migrants, lectures, soirées de poésie, événements culturels multilingues, etc.) ?

- Oui Non occasionnelle

Veuillez donner un exemple :

V Relations avec les médias locaux

Les médias ont une influence considérable sur les relations culturelles et sur la réputation de certains groupes minoritaires et majoritaires. La plupart du temps, leur contenu est produit au niveau national ou international ; il échappe donc au contrôle des autorités municipales. Mais celles-ci peuvent tout de même mener de nombreuses actions pour influencer les agences de médias locales et établir des partenariats avec elles dans le but de rendre l'opinion publique plus favorable aux relations interculturelles.

49. La ville s'est-elle dotée d'une stratégie médiatique en vue promouvoir une image positive des migrants/minorités dans les médias (des pages spéciales dans la presse, des émissions de radio, des campagnes télévisées ou radiophoniques, des réunions d'information ciblées à l'intention des médias, des événements publics organisés conjointement avec ces derniers, etc.) ?

- oui non parfois (actions ponctuelles)

Veuillez donner un exemple :

50. 50. A-t-il été demandé au service d'information de la ville de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses ?

- Oui Non

51. La ville propose-t-elle aux journalistes issus de groupes minoritaires un soutien sous forme de services de conseil, de formations aux médias ou de tutorat ?

- Oui Non

52. La ville surveille-t-elle la façon dont les médias décrivent les minorités ?

Oui, cette surveillance est assurée par la ville elle-même

Oui, cette surveillance est assurée par un organe externe

Non

VI Une perspective d'ouverture à l'international

Dans une ville interculturelle idéale, les autorités municipales chercheraient activement à établir des liens avec d'autres régions afin de favoriser les échanges commerciaux, le partage de connaissances ou le tourisme. Les étrangers (hommes d'affaires, touristes ou nouveaux migrants) la considèreraient comme un lieu agréable, accueillant et accessible, dans lesquels ils se verraient offrir des possibilités d'intégrer des réseaux commerciaux, professionnels et sociaux.

53. La ville mène-t-elle une politique explicite encourageant la coopération internationale ?

Oui Non

54. Des dispositions financières spécifiques ont-elles été prises pour cette politique ?

Oui Non

55. Existe-t-il une instance spécifiquement chargée du suivi et du développement des relations internationales de la ville?

Oui Non

56. La ville encourage-t-elle les universités à faire venir des étudiants étrangers (le cas échéant)?

Oui Non

57. La ville mène-t-elle des actions en vue d'encourager la participation des étudiants étrangers à la vie municipale ?

Oui Non

58. La ville mène-t-elle des projets ou des politiques économiques (ou de co-développement) avec les pays d'origine de ses groupes de migrants ?

Ou Non

VII/VIII Intelligence et compétences interculturelles

Une ville ne peut pas devenir interculturelle si elle ne s'intéresse pas à ses habitants, à leur diversité, à leurs styles de vie et à la façon dont ils interagissent. Pour ce faire, elle doit mettre en place un observatoire interculturel chargé de collecter des données existantes et de les analyser du point de vue interculturel. Cet organe a également pour mission d'identifier les manques dans la base de données de la ville et, le cas échéant, d'obtenir de nouvelles données pour enrichir et clarifier le « tableau interculturel » de la ville.

Naturellement, il est pratiquement impossible de trouver des personnes spécialistes de toutes les langues et cultures relatives aux nombreux groupes de population présents dans une ville donnée. Toutefois, dans l'idéal, les autorités publiques compétentes d'une cité interculturelle devraient être à même de détecter la présence de cultures différentes et d'apporter des réponses adaptées aux défis qui pourraient se poser – plutôt que de chercher à imposer une solution standard à toutes les

situations. Les personnes dotées de ce type de sensibilité et d'une telle confiance en elles – même lorsqu'elles sont confrontées à des situations peu familières -, sont relativement rares, mais ces qualités peuvent s'acquérir par le biais de formations spécialisées et doivent devenir, pour les représentants municipaux, aussi importantes que leur formation professionnelle et leurs compétences techniques initiales.

59. S'appuie-t-on sur les informations relatives à la diversité et aux relations internationales pour éclairer le processus d'élaboration de politiques par les autorités / conseils municipaux ?

Oui Non

Veillez donner un exemple :

60. La ville conduit-elle (directement ou par le biais d'organes externes) des sondages sur la façon dont les migrants/minorités sont perçue(s) ?

Oui Non

61. La ville favorise-t-elle l'acquisition de compétences interculturelles chez ses représentants et ses employés (tant dans les administrations que dans les services publics), par le biais, par exemple (*plusieurs réponses possibles*) :

de séminaires interdisciplinaires et de réseaux

de stages de formation

d'autres méthodes (veuillez préciser)

IX Accueil des nouveaux arrivants²

Souvent, les personnes qui arrivent dans une nouvelle ville pour un séjour de longue durée (quelles que soient les circonstances) se sentent perdues et nécessitent de multiples formes d'aide. Le degré de coordination de ces diverses aides et la mesure dans laquelle elles sont effectivement mises en œuvre ont une influence considérable sur l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants. Ce que l'on oublie souvent de prendre en considération – et qui a pourtant une grande influence sur les relations interculturelles – est le fait de savoir si les habitants de la communauté hôte ont un tant soit peu été préparés à l'arrivée de ces personnes, ou si, au contraire, ils risquent d'être surpris ou préoccupés par ces migrations.

62. La ville est-elle dotée d'une agence ou d'un bureau d'accueil pour les nouveaux arrivants ?

Oui Non

63. La municipalité dispose-t-elle d'un dispositif général d'information et d'aide spécifique à la ville destiné aux nouveaux arrivants en provenance de l'étranger?

Oui Non

² Par "nouveaux arrivants", on entend toutes les catégories de personnes qui envisagent de s'installer dans la ville concernée (familles, travailleurs, réfugiés...). La présente section ne porte pas sur les activités d'accueil spécialement mises en place par les universités, les entreprises ou autre, mais uniquement sur les programmes proposés par les villes elles-mêmes à leurs nouveaux habitants et citoyens.

64. Les différents services et agences de la ville proposent-ils une aide, lors de leur arrivée (*plusieurs réponses possibles*) :

- aux familles
- aux étudiants
- aux réfugiés
- aux travailleurs migrants
- à d'autres catégories de personnes

65. La ville propose-t-elle une cérémonie spéciale publique pour accueillir les nouveaux arrivants en présence d'autorités de la ville ?

Oui Non

Details:

X Gouvernance, exercice des responsabilités et citoyenneté

C'est probablement par le biais des actions qu'elles mènent en faveur de la représentation et de la prise de décisions démocratiques que les villes sont le plus susceptibles de renforcer leur caractère interculturel. Certaines de ces actions sont clairement décidées au niveau national, mais ceci laisse encore beaucoup de marge de manœuvre aux conseils municipaux pour influencer l'interaction et la coopération entre différents groupes concernant la répartition des pouvoirs et des ressources.

66. A partir de quand les nouveaux arrivants sont-ils autorisés à participer aux élections locales ? :

- dès lors qu'ils sont enregistrés en tant que résidents
- après une certaine durée de résidence dans la ville
- seulement après l'obtention de la citoyenneté

67. L'origine ethnique des élus locaux reflète-t-elle la composition de la population ?

Oui partiellement Non

68. La ville dispose-t-elle d'une instance politique (conseil ou autre organe apparenté) qui soit indépendante des autorités locales et qui représente l'ensemble des minorités ethniques ?

Oui Non

69. Existe-t-il un texte normatif régissant la représentation des migrants/minorités dans les instances statutaires supervisant le fonctionnement des établissements scolaires et des services publics ?

Oui Non

C. Informations générales au sujet du questionnaire

70. Quelles sources de données avez-vous utilisées pour répondre au questionnaire ?
(citez les principales si possible) :

71. Qui a répondu au questionnaire ?

72. Avez-vous des remarques sur ce questionnaire ?

Merci d'avoir accepté de participer à cette étude !